

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
Mme Lorho

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**À l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup>, substituer au mot :

« haineux »

les mots :

« ne répondant pas aux standards de communautés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La haine n'a pas de définition juridique. C'est une notion morale subjective qu'il ne nous appartient pas de définir.

Il s'agit d'un amendement de cohérence, visant à faire écho à la nouvelle rédaction proposée pour le titre.